

Rte Invest : vers un nouveau dispositif d'épargne salariale... moins disant !

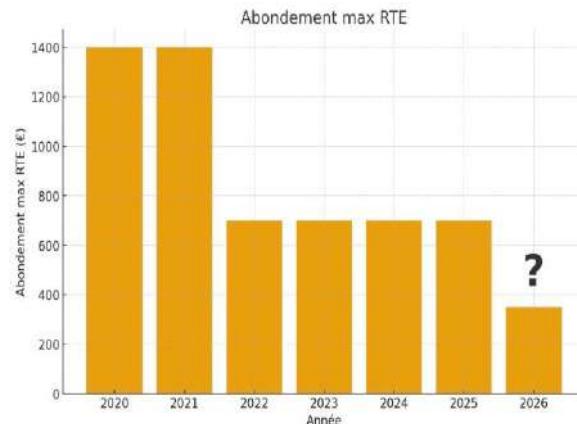
Environ 7000 agents font des versements volontaires sur le PEG ou le PERCO du groupe EDF et bénéficient de 700 € d'abondement maximum par an (pour un placement de 1340€).

La direction a ouvert une négociation sur un nouveau fond d'épargne salariale : RTE Invest, qui consiste en des obligations à taux variable. Et pour être sûr de récupérer l'épargne des agents, seul ce fond RTE serait abondé !

Ainsi, les fonds du PEG et PERCO seront toujours accessibles mais sans abondement, ce qui réduit leur intérêt...

De plus, l'abondement maximum passerait à 350€... Après l'avoir baissé de 1350€ à 700€ en 2022, ce montant serait encore divisé par 2 en 2026 !

D'après la direction, cette baisse serait compensée sur la période de blocage de 5 ans par le rendement des obligations mais rien n'est garanti : le taux pourrait varier de 2 à 10% suivant l'atteinte des critères de « performance industrielle ».



Pour la CGT, le plus important est le salaire qui ne peut pas être repris et qui compte pour la retraite et tous les droits socialisés. Mais surtout après la piteuse négociation salariale 2026, il n'est pas question de cautionner une nouvelle baisse de l'abondement.

Ce projet est inacceptable à cause de :

- la baisse de l'abondement,
- une seule fenêtre de placement en juin (fin des versements libres au cours de l'année),
- pas d'abondement pour ceux qui souhaitent placer sur le PEG EDF,
- la remise en cause de l'ancienneté IEG (seule l'ancienneté à RTE est prise en compte).

Si la direction veut l'adhésion des agents, elle doit proposer un projet plus attractif et non une épargne salariale dégradée.

Le 12 décembre 2025